



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2021

Avis d'impôt établi en 2022

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP VENDOME
120 BD KENNEDY
41106 VENDOME CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 15 49 111 929 099
Déclarant 2 (C) : 04 45 460 568 406
Référence de l'avis : 22 41 0052973 05
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

36 RUE DE LA BUTTE CATHERINET

41100 ST OUEN

Numéro FIP : 410 88 41 0401496789 3 A
Numéro de rôle : 016
Date d'établissement : 25/07/2022
Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 41048

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
SIP VENDOME
SAID VENDOME
120 BD KENNEDY
41106 VENDOME CEDEX

VEILLITH ANTONIN
OU VEILLITH AUDREY
36 RUE DE LA BUTTE CATHERINET
41100 ST OUEN

Somme qu'il vous reste à payer

145,00 €

Cette somme sera prélevée le 26 septembre 2022.

Compte qui sera débité : FR55 3000 2086 350X XXXX XXX7 H34

Identifiant de la banque : CRLYFRPP

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050021E49A1A929118PAS2A22

La date du prélèvement se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2022.

Revenu fiscal de référence : 44 867

Nombre de parts : 3,00

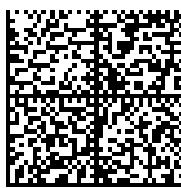
Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : VEILLITH
 Déclarant 2 - Nom de naissance : LENTIEZ



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	3,00

Détail des revenus

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires.....	24683	21519	
Heures supplémentaires non exonérées.....	0	0	
Total des salaires et assimilés ²	24683	21519	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2468	- 2152	
Salaires, pensions, rentes nets.....	22215	19367	41582
Revenu brut global.....			41582
Revenu imposable.....			41582
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			1200
Décote.....			- 764

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....		436
---	--	-----

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :**IMPOT SUR LE REVENU**

Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :		436
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :		- 291

Solde d'impôt sur les revenus 2021 :**145****TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER****145****INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Revenu fiscal de référence ²⁵			44867
--	--	--	-------

Revenus exonérés

	Déclarées	Déclar. 1	Déclar. 2
Heures supplémentaires.....	Nettes	103	3547
Heures supplémentaires.....		93	3192

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

Plafond total de 2020.....	Déclar. 1	Déclar. 2
	16062	16062

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithme ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	3973	3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	+ 4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 16253	= 16253

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer 0,90%

OU

Si vous souhaitez opter pour des taux individualisés à la place du taux pour le foyer, rendez-vous sur impots.gouv.fr
 Ces taux individualisés seront alors les suivants :

Taux individualisé pour le déclarant 1	1,80%
Taux individualisé pour le déclarant 2	0,00%

Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer